

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY.

Absente : Magali BOULLIER

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 23 juin 2022.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS DES EAUX USÉES DANS LA RUE DES PLAINES.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Trois offres ont été déposées sur la plateforme mise à disposition du Conseil Général.

Sur proposition du Bureau d'études REALITES, chargé de l'analyse des offres, le Maire et les adjoints proposent le classement suivant établi d'après **la valeur technique (60%), le prix des prestations (40%)**:

1. SARL PAGE : 87 373,40 € HT
2. CYRIL DELOMBRE TP : 90 710,73 € HT
3. COLAS TPCF : 124 505,40 € HT
4. CHAVANY TP : 103 352,69 € HT
5. EUROVIA LMTP : 113 449,80 € HT
6. SADE : 138 884,60 € HT

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide de retenir l'entreprise SARL PAGE** pour un montant de 87 373,40 € HT, soit 104 848,08 € TTC.
- **Décide d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public** avec l'entreprise SARL PAGE pour un montant de 87 373,40 € HT, soit 104 848,08 € TTC.
- **Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif Assainissement 2022.**

Fait et Délibéré à Pradines, le 28 juin 2022.
Le Maire,
Charles BRUN.